

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Les Ayvelles
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

Date de la convocation : 10 novembre 2021

Date d'affichage : 22 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Philippe LEBRETON, maire.

Présents : AUPRETRE Ludovic, BEAUDEUX Isabelle, BOUCHEX-BELLOMIE Carole, CHAUVET Sandrine, LEBRETON Philippe, MORTIER Michel, PREVOTEAUX François, SAINT-MAXIN Anne, SIMON Muriel, SONET Jessy, TUCCI Sylvia

Représentés : BROYER Jennifer par LEBRETON Philippe, HERBRETEAU Jean-Marie par TUCCI Sylvia, MARTIN Martine par SIMON Muriel

Absent excusé : DI PIRRO Jean-Marie

Secrétaire : Monsieur MORTIER Michel

La séance est ouverte.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 juillet 2021

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

D20211118012 - Délibération validation convention programme CEE (MERISIER)

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuvent, à l'unanimité des présents, la participation à l'AMI MERISIER dans le cadre du programme ACTEE pour favoriser la mise en œuvre opérationnelle de projets d'efficacité énergétique, mobiliser les ressources des axes « Poste d'économe de flux », «Outils de suivi de consommations », Mise en place d'équipements de mesures », « Audits énergétiques », «Etudes de faisabilité », «Maîtrise d'œuvre » et de l'autoriser à accomplir les démarches nécessaires pour l'exécution de ce programme.

D20211118013 - Délibération autorisation de dépenses d'investissement de 25 % pour 2022

En vertu de l'article 15 de la loi n° 88-13 du 15 janvier 1988 sur l'amélioration de la décentralisation, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021 et ce jusqu'au vote du budget 2022.

D20211118014 - Délibération pour ligne de trésorerie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de solliciter une ligne de trésorerie crédit à court terme d'un montant de 200 000 euros en attente du déblocage des différentes subventions qui serviront au financement des travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, les membres du conseil municipal acceptent cette proposition.

Délibération projet de Programme Local de l'Habitat (PLH)

Il n'y a pas de vote. C'est un accord tacite, le délai étant dépassé.

Délibération instituant la taxe sur les autorisations d'urbanisme

Il n'y pas de vote. Le taux qui est de 2,5 % reste inchangé.

D20211118015 - Délibération renouvellement contrat SEGILOG 3 ans

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'acquisition de logiciel et de prestations de services assuré par SEGILOG pour la Mairie de LES AYVELLES arrive à échéance le 14 décembre 2021.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- **Décide** de renouveler le contrat SEGILOG pour une durée de 3 ans à compter
- du 15 décembre 2021 et autorise le Maire à signer le contrat.

La commune s'engage à régler pour les années 2022, 2023 et 2024 :

- 2 088.00 € au titre de la cession du droit d'utilisation renouvellement contrat (prix HT par an)
- 232.00 € au titre de la maintenance et de la formation (prix HT par an).

Location salle des fêtes pour les personnes extérieures

Le Conseil Municipal accepte la possibilité de louer la salle à des personnes extérieures au village sans tarif différencié.

D20211118016 - Délibération réévaluation loyer 33 bis rue de Chalandry

La commune de Les Ayvelles a décidé de réaliser une rénovation d'un logement 33 bis rue de Chalandry suite au décès de M. HENRY, résident de ce logement. Après avoir entendu les arguments de Mr le Maire concernant les travaux,

Après avoir échangé et débattu sur ce sujet lors du dernier conseil, le conseil municipal avait proposé un loyer de 370 euros mensuel. Après différents rendez-vous de personnes intéressées, le loyer estimé est surévalué. La proposition serait de modifier le montant à la baisse, c'est-à-dire 290 euros. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition.

D20211118017 - Délibération subventions associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents les subventions 2021 comme suit :

FACILE Informatique	800 €	
FACILE Gymnastique.....	850 €	
FACILE Soie.....	100 €	
FACILE Couture.....	100 €	
FACILE Musique.....	400 €	
FACILE Peinture	200 €	
FACILE Danses de Salon.....	50 €	
FACIL ANIM.....	500 €	
U.S. Voile.....	150 €	
US Foot.....	1 800 €	
Anciens Combattants.....	A la demande du président	0 €
FSE Collège Villers-Semeuse	200 €	
Cancer (Institut J. Godinot-Reims)	200 €	
Croix-Rouge.....	150 €	
Cœur.....	100 €	
Myopathes.....	100 €	
Sclérose en Plaques	100 €	
Fort des Ayvelles.....	400 €	
Prévention routière.....	100 €	
Restaurants du Cœur.....	300 €	
Banque Alimentaire	300 €	
Donneurs de Sang.....	100 €	
Courir en Ardennes	200 €	
Souvenir Français.....	200 €	

Association des non-voyants.....	150 €
Secours Populaire.....	300 €
USC Nouvion/Ardenne Métropole « Section Cycliste »	200 €

D20211118018 - Délibération désignation de référents territoriaux "ambroisie"

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur le Préfet nous a sollicité dans le cadre de la mise en place d'un réseau de référents pour la lutte contre l'ambroisie.

Ces référents auront pour mission :

- de repérer la présence de ces espèces ;
- de participer à leur surveillance ;
- d'informer les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre pour prévenir l'apparition de ces espèces ou pour lutter contre leur prolifération ;
- de veiller et de participer à la mise en œuvre de ces mesures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- valide les candidatures de M. PREVOTEAUX François et Mme BEAUDEUX Isabelle en tant que « référents ambroisie » au titre de la commune de LES AYVELLES

D20211118019 - Délibération retrait CNAS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de ne plus adhérer au CNAS (Comité Nationale d'Action Sociale)

Une autre proposition sera faite aux personnels

Délibération suppression des régimes dérogatoires antérieurs à 2001 pour harmoniser la durée légale du travail au sein de la fonction publique territoriale

Il n'y a pas de vote. La commune n'est pas concernée, en l'absence de régime dérogatoire.

D20211118020 - Délibération schéma de mutualisation 2021-2026

Le conseil municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-39-1 ;
- Considérant que la commune de LES AYVELLES est membre de la Communauté d'Agglomération d'Ardenne Métropole ;
- Considérant qu'un groupe de travail, constitué des maires volontaires des communes membres d'Ardenne Métropole, a été constitué afin de déterminer les principes devant figurer dans le schéma de mutualisation ; que les propositions de ce groupe de travail ont ensuite été soumises à l'ensemble des maires dans le cadre des conférences territorialisées des maires ;
- Considérant que le projet de schéma s'articule autour de trois objectifs :
 - Améliorer l'offre de services communale et communautaire au profit des habitants du territoire ;
 - Accroître le niveau d'expertise dont bénéficient les communes membres d'Ardenne Métropole ;
 - Maîtriser les charges de fonctionnement grâce à une mise en commun des services et à un partage équitable des coûts

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide, d'émettre un avis favorable sur le schéma de mutualisation 2021-2026 présenté.

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

D20211118021 - Délibération ouvertures dominicales 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré (4 contre + 2 représentés, 0 abstention, 7 pour + 1 représenté) propose les ouvertures dominicales suivantes pour l'année 2022 :

1. 16 et 23 janvier 2022
2. 26 juin 2022
3. 3 juillet 2022
4. 28 août 2022

5. 4 et 11 septembre 2022
6. 20 et 27 novembre 2022
7. 4,11 et 18 décembre 2022

Cette délibération est transmise pour avis au Conseil Communautaire d'Ardenne Métropole.

D20211118022 - Délibération rémunération des agents recenseurs

M. LEBRETON explique au conseil municipal que la commune va recevoir une dotation forfaitaire de 1 614 € au titre du recensement de la population 2022 et que celle-ci servira à payer les indemnités des agents recenseurs ainsi que les charges patronales se rapportant à ces indemnités.

Le village ayant été divisé en 2 districts, M. le Maire propose de verser 3,80 € par logement recensé, les agents recenseurs titulaires sont Mme PREVOTEAUX Myriam et Mme NOIZET Marie-France. Mme LINGLET Véronique est agent recenseur suppléante.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, valide ce calcul et charge le Maire de signer les documents nécessaires au versement des indemnités. M. PREVOTEAUX n'a pas participé au débat et au vote.

Délibération fiscalité directe locale 2022

Il n'y a pas de vote. La commune n'est pas concernée.

INFORMATIONS DU MAIRE

- Un courrier de la Direction Départementale des Territoires en date du 26 octobre 2021, précise que 6 dispositifs publicitaires, situés sur la Route Départementale 764, au rond-point PSA, doivent être enlevés suivant l'article R581-31 de code de l'environnement : « **la publicité non lumineuse scellée au sol ou indirectement installée sur le sol n'est autorisée que dans une agglomération de plus de 10 000 habitants ou dans une agglomération faisant partie d'une unité urbaine de plus de 100 000 habitants** ».
- Des cas de gripes aviaires ont été constatés dans le département. Monsieur le Préfet demande aux communes d'appliquer les mesures de prévention.
L'information sera diffusée sur le site internet.
- La maison située 35 rue de Sedan est en vente. La commune pourrait préempter ce bâtiment. Un rendez-vous est pris pour la visite le mercredi 24 novembre à 11 h.
- Les bennes à verre sont sous-utilisées. Trop de verre est jeté dans les ordures ménagères Un effort est à accomplir pour un meilleur tri sélectif.
- Un arrêté municipal permanent concernant la propreté de la commune et l'entretien de l'espace public a été élaboré et validé par la Préfecture. Il a été diffusé avec le bulletin municipal du mois d'octobre.
- Un véhicule est stationné depuis plusieurs jours au rond-point de PSA.
- Un audit COMMUNE NATURE a été réalisé. Le questionnaire a été complété et une visite sur place a été réalisée. Une cérémonie est prévue le 2 décembre à HAUTES-RIVIERES pour connaître le nombre de libellule que la commune va recevoir.
- Le commissaire enquêteur a reçu les observations des habitants concernant l'enquête d'utilité publique du PPRi

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

CCAS : 3 cas ont été analysés en 2021

Animation :

- Les seniors ont le choix cette année entre un colis et un repas au restaurant à l'Auberge du Cheval Blanc. Cette manifestation festive aura lieu jeudi 9 décembre.
- 48 enfants seront présents pour la Saint-Nicolas pour la distribution de friandises et de chocolats.

Cimetière :

- Le devis pour l'accessibilité a été signé. La validation du règlement doit être réalisée.

Site Internet :

- Des formations sont organisées. Des articles (recensement, Saint-Nicolas...) et les bulletins municipaux sont mis en ligne.

Centre de loisirs :

- Une nouvelle directrice dirigera le centre de loisirs.

École :

- L'école compte 162 élèves à la rentrée 2021.

- 1 test salivaire a été réalisé le vendredi 1^{er} octobre 2021 dans la cour de l'école ; un deuxième test est programmé le lundi 6 décembre 2021.

- Un projet de cour végétale a été élaboré.

- Le portail coté cantine sera réinstallé.

Mme SAINT-MAXIN quitte la séance à 22 h 45

Travaux :

- La société BOUYGUES implante des mâts d'éclairage au Clos Barrois ainsi que dans la ruelle adjacente.

- Les travaux du complexe sportif sont en voie d'achèvement.

- Un projet de vidéo protection est à l'étude.

Communication :

- Le bulletin municipal n° 62 a été distribué.

- L'achat d'un nouvel ordinateur pour l'élaboration du bulletin municipal est à prévoir, car celui utilisé aujourd'hui est obsolète.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame TUCCI explique qu'il faut faire une demande d'habilitation pour M. Lucas PILARD, porte-drapeau pour les cérémonies commémoratives.

- Madame TUCCI informe le Conseil Municipal que Madame BOUILLON souhaite que le marronnier de l'école soit coupé.

- Une demande a été requise de la part de la société GIMAEX afin que les nids de poule devant l'entrée de l'entreprise soient comblés.

- Madame ZBIB a fait une demande afin que des travaux soient entrepris sur l'espace public coté allée des cloutiers.

- Madame BEAUDEUX demande si le devis du toit de l'église a été validé. Monsieur LEBRETON précise que ledit devis a été signé et envoyé le 21 septembre.

- Madame BEAUDEUX propose l'achat d'un panneau lumineux d'information.

- Monsieur AUPRETRE signale qu'il y a des nids de poule avant et après le plateau à l'entrée de la place du Monument.

- Madame BOUCHEX-BELLOMIE signale des trous près d'une plaque rue de Chalandry.

- Monsieur PREVOTEAUX lit un document sur les critiques infondées reçues au sujet de la gestion de la commune.

« Suite à des commentaires désobligeants de certaines personnes dans la commune concernant la gestion de celle-ci, je tiens à préciser qu'en mai 2008, la responsable du Trésor Public avait convoqué Monsieur Bragantini, nouveau maire et Monsieur Lebreton, nouveau 1^{er} adjoint en charge des finances, pour leur signifier que la commune devait très rapidement redresser son budget de fonctionnement sous peine d'être mise sous tutelle.

Grâce à l'efficacité des mesures prises, des sommes conséquentes ont pu être transférées sur le budget d'investissement. Ces mesures associées à des recherches effrénées de subventions ont permis la réalisation de travaux colossaux dans une commune « pauvre », car contrairement aux idées reçues, les différentes zones commerciales plus l'usine PSA sont installées à 99 % sur les communes de Lumes et Villers-Semeuse »

- Monsieur MORTIER demande à ce que les poteaux NUMERICABLE et les arbres soient abattus chemin de l'Eglise.

Fait à Les Ayvelles, les jours, mois et an susdits

Le Maire,

P LEBRETON